



Communiqué de presse
24 janvier 2023

Citeo et Adelphe investissent 50 millions d'euros en 2023 pour développer le réemploi à grande échelle

Alors que les attentes des consommateurs évoluent, et que les lois françaises et européennes se renforcent concernant le réemploi des emballages ménagers, industriels et commerciaux, le groupe Citeo (composé de Citeo et de sa filiale Adelphe) investira 50 millions d'euros par an, soit 400 millions sur le prochain agrément 2023 – 2029, pour accompagner son développement à l'échelle nationale. Son objectif : permettre à l'ensemble de ses clients de définir et mettre en œuvre leur plan d'action pour développer le réemploi. Cet investissement, correspondant à 5% des écocontributions perçues par Citeo (conformément à la loi Agec), s'inscrit dans son ambition globale de réduire l'impact environnemental des emballages ménagers et papiers.

Le réemploi, un enjeu majeur pour les entreprises et les industriels, financé à hauteur de 50 millions d'euros par an par Citeo et Adelphe

Si les dernières décennies ont marqué l'avènement du « tout usage unique », les tendances de consommation actuelles ouvrent la voie à de nouveaux usages, à l'image du réemploi des emballages – qui peut prendre différentes formes (préemballé, vrac, recharge). Il constitue dans certaines conditions une solution prometteuse pour réduire durablement l'impact environnemental des emballages, mais pose aussi de nombreux défis aux industriels, qui cherchent aujourd'hui la manière la plus efficace de le développer à grande échelle.

Pour répondre à ces enjeux, la loi anti-gaspillage et pour une économie circulaire (AGEC) a assigné plusieurs obligations aux sociétés agréées, afin de financer et de mettre en œuvre le réemploi sur le temps long. A partir de 2023, ces dernières devront consacrer chaque année 5% de leur budget annuel au développement du réemploi, soit 46 millions d'euros pour Citeo et 4 millions d'euros pour Adelphe. Ce montant conséquent permettra d'accompagner et d'outiller leurs clients pour mettre en œuvre des solutions pérennes autour de 3 axes :

- **Développer la connaissance** nécessaire aux metteurs en marché et la diffuser, afin de répondre à leurs interrogations techniques, financières et opérationnelles sur le réemploi,
- **Accélérer l'innovation** et l'expérimentation aux côtés des marques et des distributeurs, via des appels à projets,
- **Contribuer à construire les modèles opérationnels** et les filières de demain.

« Le réemploi constitue un véritable défi pour les entreprises, et pose de nombreuses questions car nous devons revenir sur 30 ans d'optimisation de l'emballage à usage unique. Aujourd'hui, nous étudions la manière de le développer à grande échelle, afin de s'assurer de la pertinence économique et environnementale de ce nouveau modèle. C'est un challenge extrêmement intéressant, qui s'inscrit pleinement dans notre raison d'être : accompagner les acteurs économiques à réduire leur impact environnemental et à protéger nos ressources. » a déclaré Jean Hornain, directeur général de Citeo.

Les candidatures seront ouvertes début mars 2023 via un formulaire en ligne sur le site de Citeo. Les candidats éligibles seront tous les clients de Citeo et Adelphe, exception faite pour le secteur de la restauration où les acteurs des territoires peuvent jouer un rôle de prescripteur.

La standardisation des emballages : l'un des principaux défis du développement du réemploi à grande échelle

Parmi les défis posés par le réemploi, sur lesquels Citeo va accompagner les industriels, il y a la standardisation des emballages. En effet, pour tendre vers des dispositifs nationaux de réemploi et limiter leurs impacts environnementaux, il est indispensable de pouvoir compter sur des emballages standards pouvant être collectés, lavés, et réutilisés de manière harmonisée sur le territoire. Ces emballages doivent ainsi répondre à plusieurs impératifs : s'adapter aux lignes de production aujourd'hui utilisées avec des emballages à usage unique, permettre aux marques de s'exprimer et de se différencier via l'étiquetage, être suffisamment résistants pour éviter la casse, et être identifiables par les consommateurs, afin de faciliter ce mode de consommation.

Pour réfléchir à ces formats, les pouvoirs publics ont demandé aux sociétés agréées de la filière emballages ménagers et papiers de définir des gammes standards d'emballages réemployables pour les secteurs de la restauration, des produits frais et des boissons. A l'occasion d'un événement dédié au réemploi, Citeo a présenté ses premiers prototypes, qui doivent maintenant être développés avec les verriers pour être testés en conditions réelles et démontrer leur efficacité d'un point de vue opérationnel.



Cette première gamme est exclusivement composée d'emballages en verre, et Citeo travaille d'ores et déjà au développement de modèles en inox et en plastique, afin de multiplier les possibilités.

Contacts presse Citeo

Citeo – Marion Fajgenbaum
marion.fajgenbaum@citeo.com
06 34 55 38 73

Agence Maarc – Pauline Carde
pauline.carde@maarc.fr
06 32 03 22 55

A propos de Citeo

Citeo est une entreprise à mission créée par les entreprises du secteur de la grande consommation et de la distribution pour réduire l'impact environnemental de leurs emballages et papiers, en leur proposant des solutions de réduction, de réemploi, de tri et de recyclage. Pour répondre à l'urgence écologique et accélérer la transition vers l'économie circulaire, Citeo s'est fixé 5 engagements : réduire l'impact environnemental des produits de ses clients en ancrant l'économie circulaire et l'écoconception dans leurs pratiques et leurs stratégies ; créer les conditions pour construire les solutions d'aujourd'hui et de demain qui conjuguent performances environnementale et économique ; donner les clés aux consommateurs pour réduire l'impact environnemental de leur consommation ; co-construire et promouvoir les solutions et les positions de l'entreprise, de l'échelle locale à l'international ; cultiver l'engagement de ses collaborateurs au service de sa mission. Depuis la création de Citeo, les entreprises de la grande consommation et de la distribution ont investi plus de 13 milliards d'euros pour développer l'éco-conception, pour installer et financer la collecte sélective et pour créer des filières de recyclage, avec leurs partenaires collectivités locales, filières et opérateurs. Aujourd'hui, 72 % des emballages ménagers et 62 % des papiers sont recyclés grâce au geste de tri des Français devenu premier geste éco-citoyen.